Un écho des luttes électorales. — Dans la soirée de lundi, un jeune homme de dix-neuf ans, M. Charles Lebugue, a été poursuivi, rue de la Cloche, par une bande de ces jeunes révolutionnaires en herbe dont nous avons déjà narré les exploits. Ils ont voulu forcer le jeune homme à crier : Vive Broulet sur son refus, ils l'ont rué de coups. M. Lebargue a été forcé de se réfugier dans un estaminet.

Derniers échos de la période électorale — La journée de mardi a été absolument calme. Plusieurs fabriques ont cessé le travail à midi.

Toute la journée on a travaillé au grattage des affiches sur les monuments publics et les maisons particulières. Ce n'est pas une mince besogne que ce nettoyage et il est loin d'être terminé. L'hôtel de Ville était pourtant débarrassé vers le soir de son original barbouillage de papiers multicolores ainsi que la plupart des kiosques.

Dans la soirée même calme : les cafés ont repris leur aspect ordinaire et les consommateurs leurs habitudes. La fièvre électorale est calmée et les discussions politiques ont fait place au jeu qui est à la mantle.

Les accidents de travail. — En traînant un chargement dans la cour d'une fabrique de tapis, rue de la Latte, un journalier nommé Louis Desbonnets, âgé de 56 ans, a glissé, emporté par le chargement, son aide n'ayant pu retenir la voiture. Dans sa chute, il s'est fait une forte contusion au genou.

M. le docteur Bernard a donné ses soins au blessé et prescrit un repos de deux à quatre jours.

Mouvaux. — *Le festival.* — Un festival, organisé par la municipalité, aura lieu le dimanche 29 et le 30 courant à Mouvaux.

Voici les principaux points du programme :

Samedi, distribution de viande aux indigents. Dimanche, à 2 heures 1/2, formation du cortège, rue Mirabeau. Lundi, à 4 heures, formation du cortège, rue Vauban. 33 Sociétés prendront part au festival. Pour le dimanche, des primes de 200 francs, 150 francs, 100 francs, 100 fr. et 50 francs sont attribuées.

Pour la journée du lundi, les primes sont de 125 francs et 75 francs.

La distribution des prix se fera lundi à l'issue du festival.

Halluin. — *Les funérailles de M. Pierre Desrumeaux* — Les funérailles de M. Pierre Desrumeaux, conseiller municipal, décédé subitement lundi matin, auront lieu jeudi matin en l'église paroissiale.

LILLE

Election au Conseil général. — On annonce que les électeurs du canton Lille-Nord-Est seront convoqués le 19 juin à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement du regretté M. Charles Rogez.

Inspection générale du 43e et du 16e. — M. le général de France a passé, mardi matin, l'inspection générale du 43e régiment d'infanterie et du 16e bataillon de chasseurs, qui ont ensuite défilé devant le général inspecteur.

Une fête internationale de natation. — Un grand concours international pour amateurs, suivi d'un match de waterpolo, aura lieu à Lille le 15 juillet, sur le canal de la Deûle. Il comprend neuf épreuves diverses et de différents degrés de force. 2.500 francs de prix en médailles, insignes, objets d'art, diplômes. — S'adresser ensuite au comité d'organisation, aux Bains Lillois, Lille.

Scène de ménage. — *Mort d'un enfant.* — Les époux François Vanpiernacle, rue Philippe de Commines, étaient ivres tous les deux dimanche soir. Au cours d'une discussion, le berceau dans lequel se trouvait leur enfant, âgé de six mois, fut bousculé et le bébé nouvel mardi matin. Vanpiernacle a été arrêté.

La bagarre de la rue Colbert. — Pierre Verley, le principal inculpé dans la bagarre de la rue Colbert, vient d'être arrêté par la gendarmerie à Neux-les-Mines. Il sera ramené à Lille.

Un vol au Rendez Moi à Lille. — Un individu se présentant, mardi, vers deux heures du matin, chez M. Brassart, rue Nationale, demandant à lui changer un billet de 1,000 francs.

Très habilement, il lia conversation avec l'employé qui exécutait l'opération, et réussit si bien à le distraire qu'il emporta le billet avec la monnaie. Ce n'est qu'après son départ que l'employé s'en aperçut. Plainte a été portée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 24 mai 1898

Présidence de M. MARTIN, vice-président

ECHO DES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

LES EXPLOITS DES COLLECTIVISTES

A TOURCOING

Sur la Grande-Place

C'était le soir des élections du 22 mai sur la Grande-Place de Tourcoing; le résultat venait d'être connu, et la foule était houleuse. Les gendarmes venus de Roubaix reçurent l'ordre de nettoyer la place et de faire circuler les manifestants.

En accomplissant sa mission, le gendarme Nevejans fut apostrophé par un individu qui le traita de canaille et de fainéant.

Le brave représentant de l'autorité se mit aussitôt en devoir de l'arrêter et de le conduire au poste, mais il résista violemment.

Au violon, il recommença ses injures et refusa de répondre aux questions qu'on lui posait : « Vous êtes tous des buveurs de sang, criait-il, je n'ai pas de compte à vous rendre ».

Tels sont les faits, exactement rapportés par le gendarme Nevejans.

Le prévenu se nomme Henri Vandecasteele, il est âgé de 35 ans, et exerce à Tourcoing la profession de journalier. Il est mal noté, et est connu pour ses opinions avancées : déjà quatre fois, il a comparu devant le Tribunal correctionnel, ainsi que le rappelle M. le Président pour outrages aux agents, rébellion, violation de domicile et fraude.

Interrogé, Vandecasteele nie avoir outragé l'agent; sa version est toute différente, il se pose en victime. J'étais avec ma femme, dit-il, je passais sans rien dire, l'agent m'a emmené au poste, je ne lui ai rien dit ni rien fait. C'est formellement démenti par la déposition du gendarme.

Henri Vandecasteele est condamné, pour outrages aux agents, à un mois de prison.

A LILLE

La veille des élections

Gustave Niewyaer, tôleur à Lille, est âgé de 18 ans seulement, et déjà il se mêle de politique ; il partage déjà, nous allons le voir dans la suite, les pires doctrines socialistes.

Il comparaît sous l'inculpation de rébellion et d'outrages aux agents. La veille des élections, samedi dernier, à onze heures du soir, il manifestait avec des Guinguettes en faveur de Sever avec des camarades quand le groupe vint à rencontrer l'agent Lecomte qui pria les perturbateurs de se taire. Mais Niewyaer l'insulta grossièrement. Il est condamné à 15 jours de prison, mais obtient la loi Bérenger.

Conduite d'un socialiste le soir des élections

Abel Carcy, 19 ans, comparaît sous l'inculpation de coups et blessures à un agent. Ce jeune homme figurait dans la bande de collectivistes qui manifestait dimanche soir en face du Café Jean. Comme l'agent Waxen, de la sûreté, voulait l'arrêter, il le frappa d'un violent coup de canne à la tête, lui faisant une large blessure.

Le jugement est remis à demain.

LES RAPPORTS D'UN ENNEMI DE LA POLICE. — Louis Comreux, 38 ans, marchand ambulant à Roubaix, a déjà été très souvent condamné; sur son casier judiciaire on relève notamment en 1894 une peine de treize mois de prison pour apologie de faits de crime.

Le 17 mai, se trouvant dans la rue de Lannoy, en complet état d'ivresse, il insultait les passants, c'est la rengaine ordinaire; il se rebella contre l'agent Franchomme qui venait l'emmener au poste, ajoutant : « Ce n'est pas une crapule comme toi qui me condamnera au violon ». Cet « ami » du peuple a pris 6 mois de prison et 5 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Florentin Thilliez, 69 ans, colporteur à Roubaix, mendicité, 8 jours. — Irma Duriez, mendicité, 40 jours. — Oscar Vindevogel, expulsion, six mois.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du mardi 24 mai 1898

Avant la séance

Le Conseil a ouvert, hier soir, mardi, sa session ordinaire de mai.

A l'entrée de M. Dron dans la salle, quelques personnes qui se trouvent dans l'enceinte réservée au public poussent le cri de « Vive M. Dron! »

La séance

La séance est ouverte à 8 heures 45. Sont présents : MM. Hassebroucq, maire ; Diéval, Sénéar, Masure et Lecomte, adjoints; Ducoulombier, Destombes, Honoré Colson, Louis Depinoy, Henri Lordiant, Charles Lordiant, Dumortier, Lepiat, Leveugle, Fiament, Lefebvre, Salembien, Delvoye, Cocheteux, Barbaric, Ladesou, Masuret-Leclercq, Farvacque, Muller, Coppin, Cordier, Clerson, Tack et Dron.

Excusés : MM. Théry, Glorieux et Lemaire.

UN INCIDENT

Après l'appel nominal, M. Charles Loridan demande la parole.

M. le Maire. — Vous l'aurez après la lecture du procès-verbal.

M. Charles Loridan. — Si on me refuse la parole, je me retire.

Et M. Charles Loridan fait mine de sortir de la salle, mais on parvient à le calmer et il reste à sa place.

La lecture du procès-verbal étant terminée, M. Delvoye dit que, pendant la période électorale active, les conseillers n'ont pas pu étudier les rapports et il demande de remettre la séance à vendredi.

M. le Maire fait remarquer qu'il y a des questions urgentes nécessitant une solution immédiate, telles que l'acquisition d'un immeuble de la rue de Gand, l'assurance de l'hôtel de Ville, la délibération à propos de la gare.

M. Tack. — Pourquoi a-t-on attendu la limite extrême pour cette affaire de la maison de la rue de Gand.

M. le Maire. — C'est que je n'ai pas voulu tenir de réunion pendant la période électorale.

Assurance de l'hôtel de ville

Le Conseil autorise le Maire à signer les avenants d'assurance de l'hôtel de ville pendant la durée des travaux d'aménagement.

Compte administratif

M. le maire dépose son compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 1897.

Académie de dessin

La commission des bâtiments civils s'est prononcée contre l'adoption des plans dressés pour la construction de l'Académie de dessin. La question est renvoyée à la commission des beaux-arts.

L'incendie au Conditionnement

Le règlement de sinistre a été arrêté à la somme de 357,000 fr. La ville serait en perte de 4,000 fr., mais les réparations exécutées faites par des agents de l'établissement, cette perte est réduite à 3,890. Le Conseil est appelé à donner son approbation à ce règlement de sinistre.

M. Dron demande que la commission du Conditionnement se préoccupe de mettre les ouvriers dans des conditions d'hygiène plus favorables.

Il dit qu'on vie dernier les ouvriers ont subi une température de 40°.

M. Salembien dit que satisfaction a déjà été donnée : on a construit des cabines pour les épreuves, de façon à pouvoir sécher les magasins.

M. Tack déclare qu'il ne votera pas le rapport parce qu'il n'a pas apaisement sur les frais de règlement.

M. le Maire. — Ces frais sont considérables.

M. Tack. — C'est pourquoi je refuse de voter le rapport. Il y avait à Tourcoing des courtiers qui n'auraient pas demandé des commissions aussi élevées.

M. Salembien expose que la commission du Conditionnement a cru, dans l'intérêt du bon règlement d'un sinistre aussi important, devoir s'adresser à des experts très expérimentés. Il proteste contre l'espèce de critique sanglante contre la commission.

M. le Maire rend hommage au dévouement déployé par M. Salembien dans cette circonstance.

M. Tack se déclare satisfait.

Les conclusions du rapport sont votées.

— Lecture est ensuite donnée d'une délibération prise par la commission du Conditionnement sur l'initiative de M. Scalbère-Delcour, rendant hommage au zèle et à l'activité que M. Salembien a montrés dans cette difficile question du règlement de sinistre.

Le Conseil se joint à la commission du conditionnement pour exprimer sa gratitude à M. Salembien qui remercie ses collègues de ce témoignage de sympathie.

Le remaniement de la gare

M. Muller présente au nom de la commission du chemin de fer un long rapport sur le remaniement de la gare principale.

M. Muller cite d'abord la lettre du ministre des travaux publics du 7 mars 1898 annonçant qu'il a pris en considération l'avant-projet de la Compagnie du Nord pour le remaniement de la gare principale et la création d'une gare annexe occasionnant une dépense totale de 7,900,000 fr. et qu'il autorise la mise à l'enquête de l'avant-projet.

M. Muller ajoute ensuite :

« Nous n'aurons rien à objecter si l'enquête ne devait porter que sur les points qui ont fait l'objet des négociations et de la convention entre la Ville et la Compagnie.

» Il n'en est pas ainsi. — Vous venez d'entendre que la Compagnie mêle à cette question de remaniement de la gare, une autre question qui lui est étrangère, celle du projet de construction du chemin de fer d'Armentières à Tourcoing-les-Francs et Roubaix.

» Votre commission du chemin de fer estime que ces deux questions, indépendantes l'une de l'autre, doivent rester disjointes et, d'accord avec l'administration municipale, elle a l'honneur de vous proposer de prendre la délibération suivante :

» Le Conseil municipal :

» Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Ministre des travaux publics, le 7 mars 1898, à M. le Préfet du Nord, l'informant qu'il autorise la mise à l'enquête de l'avant-projet de remaniement de la gare principale de Tourcoing, laquelle lettre communiquée par le magistrat à M. le Maire de Tourcoing, contient notamment les trois paragraphes suivants :

» « Quant à l'Etat la Compagnie a formellement admis » qu'il n'entrait pas à y participer si, comme il en est question, » la ligne directe d'Armentières à Roubaix et à Tourcoing était » remplacée par un simple raccordement de Roubaix à Tour- » coing-les-Francs, mais s'il devait en être autrement elle lui » demanderait de prendre à sa charge une somme totale de » 1,250,000 francs.

» Il est pris acte de la lettre du 15 décembre 1897, par la- » quelle M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie confirme que » l'Etat n'aura pas à participer aux dépenses de réalisation de » l'avant-projet présenté le 24 juillet dernier, dans le cas où » la ligne d'Armentières à Roubaix et à Tourcoing serait rem- » placée par le raccordement de Roubaix à Tourcoing-les- » Francs.

» Il est fait toutes réserves en ce qui concerne la part contributive de l'Etat dans ces dépenses pour le cas où la substitution du raccordement à la ligne directe ne serait pas » admise par les pouvoirs publics.

» Délibère ce qui suit :

» Le Conseil municipal s'étonne de voir mêler à la question du remaniement de la gare principale de Tourcoing, celle du chemin de fer d'Armentières, dont il n'est nullement question dans la convention intervenue aux dates des 19 et 23 juillet 1897, entre la Ville et la Compagnie du Nord et dont il n'a jamais été dit un mot dans le cours des négociations qui ont précédé la signature de cette convention.

» La Ville n'a pas à intervenir dans le règlement à faire entre l'Etat et la Compagnie, conformément les dépenses à résulter de l'exécution du projet de remaniement de la Gare, à exécuter conformément à la convention sus-rappelée ; mais si ce règlement devait amener un retard dans l'exécution, la Ville, qui s'est décidée à faire un large sacrifice, afin d'obtenir immédiatement, suivant la promesse qui lui était faite, le remaniement de la gare, se trouverait trompée dans ses espérances, elle pourrait, dans ces conditions, regretter d'avoir consenti d'aussi larges sacrifices et devrait, à ce sujet, faire toutes réserves de droit.

» Le Conseil municipal proteste d'ailleurs contre toute intention et contre tout projet qui aurait pour objet de considérer la construction d'un simple raccordement de l'ancienne gare de Roubaix et de la gare de Tourcoing-les-Francs comme devant constituer l'exécution de la ligne d'Armentières à Roubaix et à Tourcoing ou plutôt d'Armentières à Tourcoing et à Roubaix, suivant les termes employés dans la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie du Nord, en 1883, approuvée par la loi du 20 novembre même année ; faisant toutes réserves au sujet de cette ligne appelée à constituer des avantages sérieux, non seulement pour Tourcoing, mais encore pour le groupe de Comines, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq et Linselles, ainsi qu'il a été exprimé par la commission d'enquête réunie à la préfecture du Nord, le 21 avril 1897, à l'occasion de ce projet de raccordement.

» Le Conseil municipal fait toutes ses réserves en raison des dispositions de détail d'exécution et d'aménagements à régler en conformité de la convention intervenue.

» Il émet dès à présent le vœu :

» Que le terrain bordant la rue, à l'entrée de la gare annexe, soit un peu agrandi, afin d'éviter l'encombrement à l'entrée et à la sortie.

» Que le terrain laissé libre, suivant immédiatement l'entrée de ladite gare soit également agrandi, de manière à mieux faciliter la circulation intérieure.

» Que, vu l'éloignement des bâtiments affectés à la Douane, il soit établi à l'entrée de ladite gare un bureau pour les déclarations.

» Que le bureau d'octroi soit placé à droite, en sortant de la gare, et non à gauche. »

M. Charles Loridan déclare ne pas vouloir voter le rapport, estimant que le Conseil municipal n'a pas le droit de compromettre les finances de la ville pour augmenter les bénéfices d'une société privée.

Les conclusions du rapport sont votées à une grande majorité.

Société de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau »

Le Conseil vote un crédit de 4,000 francs pour subvention à la société de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau », qui va assister au concours de Saint-Etienne.

Projet d'installation de la Justice de Paix, du Tribunal de commerce et des Prudhommes, rue de Gand

Au nom de la commission des grands travaux, M. Cordier présente un rapport fort étendu sur l'étude qui a été faite pour l'installation dans une propriété sise rue de Gand et appartenant à MM. Georges Desurmont-Desurmont, de la Justice de Paix, du Tribunal de commerce et des Prudhommes.

Voici le rapport dressé par le sous directeur du service des bâtiments :

« Le bâtiment, construit en grosse maçonnerie en partie sur cave, en partie sur terre-plein, couvert en forte charpente en sapin et ardoises présente de grandes garanties de durabilité, du moins avec les soins d'entretien de toute construction ayant déjà usage d'habitation.

» La partie la plus élevée, comportant trois étages carrés, couvre un rectangle de 26 mètres en façade sur la rue, sur 41m50 de profondeur. Une annexe plus basse comprenant un rez-de-chaussée et un étage sous comble, prolonge la façade de 40 mètres avec la même profondeur de bâtiment. Enfin, un passage à couvert large de 4 mètres terminera la façade développée ainsi sur une étendue de 40 mètres. Ce passage donne accès direct sur le jardin situé derrière et s'étendant en profondeur de 11 mètres environ.

» L'aménagement projeté comprend : 1° l'installation de la Justice de Paix dans tout le rez-de-chaussée de l'immeuble avec une petite partie seulement réservée pour le logement du concierge ; 2° le Tribunal de Commerce sur toute la surface du premier étage ; 3° le Conseil des Prud'hommes au deuxième étage du grand bâtiment.

» I. JUSTICE DE PAIX. — Les travaux d'aménagement de la Justice de Paix porteraient surtout sur quelques modifications de distribution : quelques ouvertures de porte, établissement de planchers pour donner à la salle d'audience des affaires de police la plus grande surface possible, pour réunir les divers services des audiences civiles d'une communication facile et indépendante.

» II. — TRIBUNAL DE COMMERCE. — Le Tribunal de commerce occuperait tout le premier étage. On y accéderait par le grand escalier ainsi que par l'escalier de l'annexe. La grande salle d'audience de 100 mètres superficiels environ, placée au fond du dégagement, communiquerait directement avec une salle de délibération de 7m50 sur 5m00, avec un vestiaire, et par un petit escalier particulier avec une réserve ou dépôt d'archives placée au 2e étage. Tout le reste de la surface serait réparti entre le service du greffe, la salle de réunion de créanciers, le cabinet du Président et la salle des avocats. Les travaux à faire seraient, en plus des changements de distribution, la reprise d'une partie des planchers, l'arrangement de tous les plafonds de l'annexe et du grand bâtiment.

» III. — PRUD'HOMMES. — Le deuxième étage étant entièrement libre et sans enduits, l'aménagement nécessitera la prolongation du grand escalier par une révolution de marches pour y accéder, de même importance et avec le même aspect, la surélévation du plancher actuel ainsi que de toutes les baies ; enfin la distribution, comprenant une salle d'assemblée avec salle de délibération, bureau particulier, secrétaire et attente. La grande salle de réunion aurait près de 100 mètres superficiels et les services accessoires seraient largement éclairés. La communication avec le Tribunal de Commerce et la Justice de Paix n'aurait lieu que par le grand escalier, commun aux deux étages, mais assez large et monumental pour desservir une circulation complexe ».

Le Président du Tribunal de Commerce, consulté sur le choix de cet immeuble, s'est prononcé contre l'adoption de cette combinaison, estimant que l'emplacement est trop éloigné du centre.

La Commission des grands travaux n'a pas cru pouvoir s'arrêter à l'objection présentée par le Tribunal, faisant remarquer que l'emplacement n'est pas aussi excentrique qu'il est, d'ailleurs, il n'est plus facile de trouver des terrains s'appropriant bien à l'emploi. Elle propose donc l'acquisition de la propriété et M. Cordier propose de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil municipal,

» Ouï le rapport qui précède, la soumission de vente de M. Georges Desurmont et vu les plans y annexés.

» Décide d'acheter pour le compte de la ville, dans le but d'y installer les Tribunaux Consulaire et de Paix et le Conseil des Prud'hommes, la propriété offerte par M. G. Desurmont au prix de 140,000 francs, frais à la charge de la Ville.

» Dit que la moitié de cette somme ainsi que tous frais d'acquisition et de purge, les intérêts et tous accessoires, sera payée sur le budget additionnel de 1898, l'autre moitié sur le budget de 1899.

» Dit enfin que le Conseil municipal charge la commission des grands travaux de lui présenter ultérieurement les plans et devis définitifs relatifs à l'aménagement dans le dit immeuble des tribunaux de commerce, de justice de paix et du conseil des prud'hommes.

» Et vote au budget supplémentaire de 1898 un crédit de 66,800 f. pour faire face au paiement de la moitié du principal à celui des intérêts ainsi qu'à ceux des frais de vente, purge et tous accessoires. »

M. Fiament demande la remise de l'affaire à une prochaine séance ; c'est une question trop sérieuse pour la traiter au pied levé.

M. Barbarie. — On aurait dû avoir envers nous autant de déférence qu'avec les membres de la justice et nous envoyer le rapport plus tôt.

M. le Maire. — Mais nous n'avons d'option que jusqu'au 24. Il faut donc que nous nous prononcions aujourd'hui. Si le Conseil municipal le désire, je demanderai une prolongation d'option.

M. Fiament. — Le rapport nous a été remis à la dernière heure, c'est pourquoi j'ai protesté et ne voterai pas le rapport.

M. Lepiat. — Comme membre de la commission des grands travaux, je me suis toujours opposé à l'acquisition de l'immeuble Desurmont, vieille propriété construite autrefois par un marchand de laines. L'aménagement est défectueux. Quand les riches sont « mats » de leurs propriétés, c'est pas à la ville à les en débarrasser.

M. Muller. — L'option expire aujourd'hui et si nous ne nous prononçons pas la propriété nous échappera. La commission des grands travaux a étudié la question avec beaucoup de soin : elle a recherché des terrains un peu partout et somme toute a constaté qu'il serait très avantageux pour la ville de faire cette acquisition.

Le terrain étant vaste on pourra plus tard construire un véritable palais de justice. Ce qu'il faut envisager aujourd'hui c'est si l'affaire est ou n'est pas avantageuse; or, l'estime qu'elle est très avantageuse pour la ville, c'est pourquoi j'insiste.

M. Fiament proteste de nouveau contre la remise tardive du rapport.

M. Dron. — Je reconnais ce qu'il y a fondé dans l'observation de M. Fiament. Au fond je suis d'accord avec lui, mais en fait, le Conseil a tous les éléments nécessaires d'appréciation en mains.

M. Dron ajoute qu'à son avis la combinaison est avantageuse. On parle des terrains de la Maisence, mais les finances de la ville ne sont pas faites pour construire des monuments de 400,000 fr. destinés à mettre en valeur un quartier. Ici la maison est encore assez solide pour durer cinquante ans et vous avez en outre un vaste terrain.

M. Sénéar demande que si on ne peut pas loger les services de la justice de paix ailleurs qu'à l'hôtel de ville les travaux d'aménagement puissent commencer.

Le renvoi à une prochaine séance est rejeté. M. Charles Loridant déclare qu'on n'a pas entendu la mise aux voix, mais il est passé outre.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 19 voix.

M. Charles Loridant : « C'est un escamotage. »

Pose de rails de chemin de fer Decauville sur la voie publique

Il s'agit d'une demande présentée par M. Masquelier, tendant à être autorisé à établir une voie de chemin de fer Decauville en travers de la rue Tedelin, pour le transport de briques à un four continu établi à droite de cette rue.

Au nom de la commission de la voirie, M. Ducoulombier présente un rapport dans lequel il reproduit le projet d'arrêté à prendre à ce sujet par le maire et en propose l'approbation, en fixant l'indemnité à 10 fr.

M. Charles Loridant demande à discuter le rapport immédiatement. Il insiste pour que si le demandeur n'exécute pas l'article 1er de l'arrêté, c'est-à-dire la pose des rails à 15 mètres des maisons, ces rails soient retirés et que toute autorisation lui soit retirée.

M. Ducoulombier répond que les rails seront bien posés à 15 mètres : si on empêche M. Masquelier d'employer ces wagonnets, il emploiera des véhicules beaucoup plus lourds, c'est-à-dire donnera plus de peine aux ouvriers.

M. Charles Loridant. — La question n'en est pas là. En tout cas l'indemnité de 10 francs qu'on lui rec ame est tout à fait dérisoire.

M. le Maire fait remarquer que toutes précautions sont prises dans l'arrêté même pour qu'il soit strictement observé.

M. Charles Loridant. — On a des ménagements pour M. Masquelier parce que c'est un roi des finances; nous, nous, les rois de la misère.

Des bravos partent du public, ce qui amène M. le Maire à dire qu'il se verra forcé de faire évacuer la salle si ces manifestations se renouvellent.

M. Sénéar fournit des explications tendant à démontrer que le transport par wagonnets à moins d'inconvénients que le transport par véhicules plus lourds.

M. Dron estime qu'on accorde bien facilement ces autorisations de traverser une rue d'une circulation aussi active par une voie ferrée.

M. le Maire dit qu'en accordant ces autorisations on diminue les inconvénients : d'ailleurs il est de notre devoir de favoriser le commerce et l'industrie. D'ailleurs, toutes les précautions sont prises dans l'arrêté.

M. Dron insiste pour le renvoi à la prochaine séance.

M. Charles Loridant s'élève contre une omission dans le projet; on n'a pas prévu que M. Masquelier ne pourrait transporter que des briques moulées afin de lui permettre d'aller chercher des terres à Bousbecque et à Linselles.

M. le Maire. — Vous n'avez pas lu le rapport.

M. Tack demande le renvoi à la prochaine séance.

Cette proposition est adoptée et le Conseil se proroge à vendredi.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Croix, le 23 mai 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Rendant compte, dans votre numéro d'hier, de la visite que j'ai faite jeudi dernier à l'hospice, vous dites que les pièces de comptabilité me furent communiquées par l'économe.

Rien n'est moins vrai, ce fonctionnaire ne pouvant mettre sous nos yeux des documents qui n'existaient pas *à l'hospice* et qui n'existent peut-être pas encore.

Veuillez, je vous prie, avoir l'obligeance d'insérer la présente rectification et recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le maire, F. DESBARBIEUX.

Concerts & Spectacles

Grand Théâtre Hippodrome. — La tournée Frédéric Achard donnera, le dimanche 29 mai, *Le Surmis*, vaudeville de MM. Sylvane et Jean Gascogne.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Un terrible incendie vient d'éclater près de Marquise, au hameau de Ledquent, dans une ferme appartenant à M. Leducq.

Les pertes sont considérables, un troupeau de moutons est en partie brûlé. D'après la rumeur publique, le sinistre devrait être attribué à la malveillance.

Un vieillard noyé à Arques. — M. Calonne, âgé de 64 ans, habitant Abbeville, était venu, il y a quelques jours, pour rendre visite à des parents. Le cadavre du malheureux a été découvert, mardi matin, flottant sur le canal, dans la traversée d'Arques. On croit à un accident.

Un enfant noyé dans une cuve à Saint-Omer. — Mardi, le petit Dourlen, âgé de vingt mois, dont les parents habitent place du Haut-Pont, est tombé dans une cuve remplie d'eau déposée au milieu de la chambre. Il a succombé aux suites d'une congestion.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les religieuses du monastère de Saint-Joseph, du Tiers-Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont-Carmel, prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de leur chère et bien-aimée sœur MARTHE DE LA CROIX, religieuse converse, décédée à Roubaix, le 23 mai 1898, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à ses funérailles qui auront lieu le jeudi 26 courant, à 8 heures, dans la chapelle de la Communauté, et à 9 heures 1/2, à Saint-Martin, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

BELGIQUE

LES ÉLECTIONS BELGES. — Les derniers résultats étant connus, les chiffres des premières dépêches sont légèrement modifiés. Revenons donc sur la situation électorale :

FLANDRE ORIENTALE. — *Gand.* — Victoire catholique brillante. La majorité catholique de 1875, qui était de 19,000 voix, n'a plus été atteinte. Mais les catholiques ne l'espéraient pas. Cette majorité était tout à fait exceptionnelle. Celle que les candidats catholiques ont recueillie, 7,000 voix environ, dépasse leurs prévisions.

Alost. — M. Woeste et son parti l'emportent à une énorme majorité, sur les candidats néo-démocrates, libéraux et socialistes. Il convient cependant de remarquer que les néo-démocrates avaient des candidats qui étaient loin d'être des hommes de valeur comme l'est, sous certains rapports, l'abbé Daens. Si celui-ci avait pu se représenter, il est certain que la liste Woeste n'eut pas passé aussi facilement.

Les néo-démocrates ont eu beaucoup plus de voix que les autres partis d'opposition, près de 230,000. M. Woeste est de tous les candidats de sa liste celui qui a le moins de voix, 28,230.

Audenaerde. — Les catholiques sortants l'emportent facilement.

Saint-Nicolas. — Ici il y a une surprise. M. Van Brussel, qui se présentait comme candidat catholique isolément et que ses adversaires nous représentaient comme un candidat excentrique, est seul élu, laissant les catholiques sortants en ballottage avec les socialistes. Parmi les sortants, M. Jaussens, que M. Van Brussel visait particulièrement, est le moins favorisé. Sa disparition du Parlement, où il siège depuis tant d'années, serait pourtant bien regrettable.

Cet homme modeste est un homme de grand cœur et de valeur, dont le concours plein d'autorité est précieux aux démocrates chrétiens de la Chambre. Espérons encore que ce n'est pas lui qui sera victime du ballottage.

Les socialistes n'ont aucune chance de l'emporter au ballottage. Ils ont recueilli en moyenne 3,300 voix, tandis que les démocrates ont en moyenne 19,100 voix.

Termonde. — M. De Bruyn, ministre de l'agriculture, est mis en ballottage par un néo-démocrate, M. Ducatillon, qui prend ainsi sa revanche de l'échec qu'il subit dans cet arrondissement au commencement de l'année. M. Ducatillon a exploité contre M. De Bruyn certains griefs locaux des cultivateurs de la région. C'est ce qui explique que le ministre de l'agriculture ait eu moins de voix que les autres catholiques sortants. Son élection au second tour, ne fait, d'ailleurs, pas doute. M. de Bruyn a une avance considérable.

HAINAUT. — *Tournai.* — Voici le résultat officiel :

Sénat : Votes valables, 49,653. Catholiques : Cherquefosse, 27,696 ; Cossée de Maulde, 27,603. Libéraux : Crombez, 26,218 ; Hiet, 25,381. Ces deux derniers sont élus. Les catholiques perdent les deux sièges.

Chambre : votes valables, 55,618.

Catholiques : Duquesne, 25,2 5 ; Hoyois, 25,786 ; Moyart, 25,93 ; Stienon du Pre, 25,842.

Socialistes : Dufaux, 6,445 ; Hamborsin, 6,538 ; Maes, 6,422 ; Vandenberg, 6,36 4.

Libéraux : Brouqet, 25,497 ; de Séjournet, 23,009 ; Du Chastelet, 22,864 ; Roger, 22,661.

Il y a ballottage, comme en 1894, entre catholiques et libéraux.

Les chiffres des voix recueillis par les libéraux et les catholiques ne diffèrent guère de ceux de 1894. Mais les socialistes ont gagné près de 3,0 0 voix.

Il est malheureusement à craindre que ceux-ci ne votent, dimanche, pour les libéraux, en haine de « l'ennemi commun ».

Il est probable que nous perdrons les sièges de Tournai.

Ath. — Ici aussi les sièges occupés par les catholiques tenaient de passer aux libéraux qui sont en ballottage avec nos amis. Et ici aussi le même phénomène qu'à Tournai se remarque : l'augmentation du nombre des électeurs a surtout profité aux socialistes, les deux autres partis ayant à peu près le même nombre de voix qu'en 1894.

Mons. — On avait cru longtemps à un ballottage. Mais les derniers résultats ont assuré l'élection des socialistes sortants, sauf un, le citoyen Roger, qui est ballotté avec l'échevin libéral de Mons. Les socialistes, qui, en 1894, passaient au premier tour, à une forte majorité, sont ici en recul ; mais ce sont les libéraux qui ont avance, les catholiques gardant à peu près leur chiffre de voix ancien.

Soignies. — Ballottage entre socialistes sortants et catholiques. En 1894, les socialistes avaient, au premier tour, fait passer tous leurs candidats, sauf un.

Les socialistes ont une assez forte avance. Le résultat final dépendra de l'attitude des libéraux, dont beaucoup malheureusement sont très sectaires dans cet arrondissement.

Il est donc probable que les socialistes seront réélus au second tour.

Charleroi. — Le résultat a dépassé les prévisions au profit des socialistes. Alors qu'en 1894, ils n'avaient passer, au premier tour, qu'un des leurs, cette fois ils sont tous réélus, d'un coup, à 10,000 voix de majorité.

Thuin. — Ballottage entre catholiques et socialistes. Ceux-ci seront probablement élus. Ils gagneront ainsi deux sièges, les libéraux en perdant un et les catholiques un.

Liège. — Les sénateurs libéraux sont élus grâce au concours des socialistes. A l'heure actuelle (8 h. soir), le résultat officiel n'est pas encore connu. Il est à peu près certain qu'une partie au moins de la liste socialiste ne restera pas en ballottage avec les catholiques. Mais il faudra un concours bien complet des libéraux pour assurer le succès définitif de ceux-ci.

Huy. — Les libéraux abandonnent ici un siège sur deux aux socialistes, avec qui ils étaient alliés. Les catholiques sont battus. Les socialistes gagnent donc ici un siège, tandis que les libéraux en perdent un.

Verviers. — Beau résultat. Les deux candidats sénatoriaux catholiques sont élus. Nous gagnons ici un siège au Sénat. Ballottage pour la Chambre entre catholiques et socialistes sortants, qui ont l'avance.

Waremme. — Ballottage entre catholiques et libéraux-socialistes. Nous pourrions bien perdre dimanche les deux sièges de Waremme.

LIMBOURG. — Catholiques réélus partout très facilement.

Les bagarres électorales. — A ALOST. — De violentes bagarres ont éclaté au moment de la proclamation du scrutin. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées.

Un commissaire-adjoint a été atteint à la tête d'un violent coup de bâton.

De nombreux groupes ont stationné devant la maison des frères Daens qui était protégée par la gendarmerie.

A ENGHIEN. — Des bagarres ont éclaté, lundi, à deux reprises entre ouvriers libéraux et catholiques. Ceux-ci, en petit nombre, avaient manifesté devant la demeure de M. Patermoster. Ils rencontrèrent devant le Cercle catholique quelques ouvriers libéraux et une échauffourée assez vive s'ensuivit.

A MONS. — De nombreux procès-verbaux ont été dressés dimanche soir et lundi, à charge des socialistes qui étaient trop bruyamment le succès de leur liste.

A DOUR, les socialistes ont tenté de forcer la porte de la demeure du candidat ouvrier libéral. On a été obligé de placer de la gendarmerie chez le candidat catholique, M. le docteur Delporte, pour le protéger contre les manifestations.

Charleroi. — *Le drapeau national brûlé publiquement par des socialistes.* — Une manifestation socialiste organisée mardi soir vers cinq heures a été marquée par un fait absolument scandaleux qui a soulevé dans le pays tout entier une réprobation générale.

Le drapeau national belge a été brûlé devant le local du Temple de la Science, local du socialisme, avant le départ du cortège. Autour de cet odieux autodafé, des mégères et des sans-patrie ont dansé.

Cet acte inqualifiable a produit une impression pénible.

Ciney. — *Un accident de chemin de fer.* — La nuit de lundi à mardi, à onze heures vingt, deux trains venant l'un d'Arlon, l'autre de Namur, se sont rencontrés près de Ciney. La cause de l'accident est une fausse manœuvre. Le matériel a été fortement endommagé.

Le chauffeur de la locomotive du train d'Arlon a été blessé, mais peu gravement.

Louvain. — *Un drame de braconnage.* — Un terrible dr